



**NOTE DE PRESENTATION
DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Conseil municipal du 1 Février 2021

I. Introduction

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note expose les axes principaux du budget primitif de la Ville, et des budgets annexes d'INOVALLEE et du BAS CHARLAIX.

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, et comme exposé lors du débat d'orientation budgétaires, les budgets primitifs 2021 s'articulent autour de 3 axes fondamentaux : l'écologie, la solidarité et la démocratie.

Le budget a été construit sur la base des principes suivants :

- La stabilité des impôts directs ;
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme ;
- Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants ;
- La recherche de financements extérieurs et des solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

L'impact potentiel de la crise sanitaire actuelle sur les recettes pourra amener à des modifications en cours d'année.

II. LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

Présentation synthétique du budget 2021 (en K€)

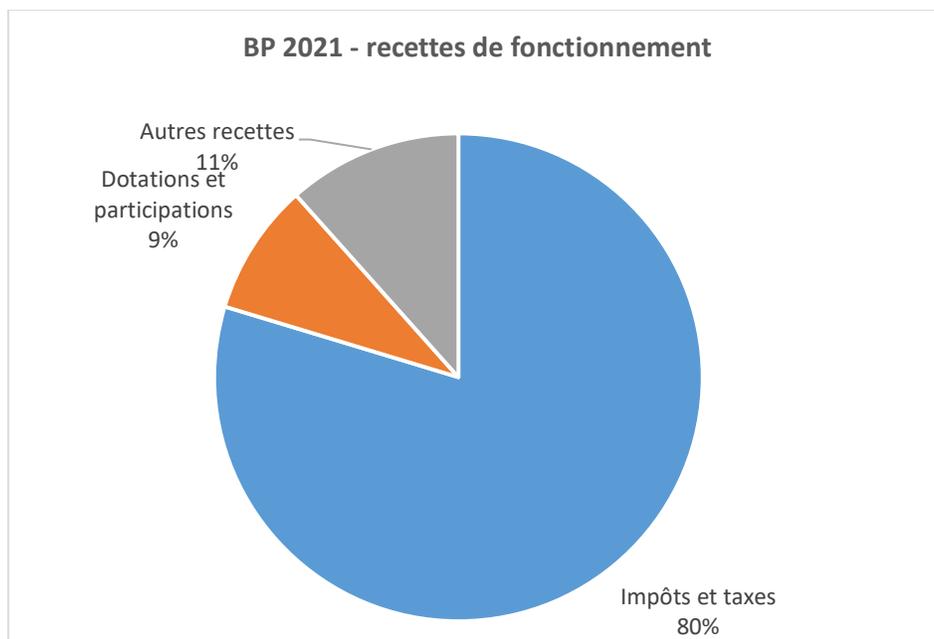
FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles (hors frais financiers)	26 040	Recettes de gestion courante	29 948
Frais financiers	402	Produits financiers	1
Amortissements des immobilisations	1 060	Produits exceptionnels	2
Virement à la section investissement	2 449	Recettes d'ordre (travaux en régie)	0
Total dépenses :	29 951	Total recettes :	29 951
INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	7 237	Autofinancement prévisionnel (épargne brute)	3 509
Remboursement capital de la dette	931	Cessions	2 876
Autres (cautionnement, autres emprunts...)	3	Autres recettes (FCTVA, TA, subv.)	606
Gestion active de dette (revolving)	2 960	Gestion active de dette (revolving)	2 960
		Emprunt équilibre	1 180
Total dépenses :	11 131	Total recettes :	11 131

Synthèse des grands équilibres (mouvements réels) BP 2021 / BP 2020 / CA 2019 :

BUDGET PRINCIPAL EN MILLIERS D'EUROS		CA 2019	BP 2020	BP 2021	VAR BP2021/ 2020
FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	Contributions directes, fiscalité transférée (FNGIR), fiscalité indirecte (AC, DSC, autres taxes...)	23 943	23 783	23 866	0,3%
Dotations et participations	Compensations de l'état, participation CAF, dotations diverses	2 774	2 532	2 617	3,4%
Autres recettes d'exploitation	Atténuation de charges, produits des services, loyers	3 529	3 467	3 467	0,0%
TOTAL RECETTES REELLES		30 246	29 782	29 951	0,6%
Charges de personnel et frais assimilés	rémunération, cotisation, assurance du personnel	16 746	17 329	17 606	1,6%
Charges à caractère général (services et fournitures)	frais de fonctionnement courant : restauration scolaire, livres, produits d'entretien, maintenance, fluides...	4 942	5 344	5 423	1,5%
Autres charges : contingents et subventions dont péréquation	participations obligatoires, subventions dont versement au CCAS, pénalité SRU, FPIC	2 621	2 674	3 002	12,3%
Charges exceptionnelles et provisions	admission en non-valeur, réduction taxe urbaine et RODP	9	9	9	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		24 318	25 356	26 039	2,7%
Frais financiers	charges - produits financiers	453	431	402	-6,7%
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		24 771	25 787	26 441	2,5%
EPARGNE DE GESTION COURANTE (retraitée)	Recettes Réel.Fonct - Dép Réel. Fonct hors frais fin et Rec et Dep exceptionnelles	5 927	4 427	3 911	-11,6%
Frais financiers (charges - produits financiers)		453	431	402	-6,7%
EPARGNE BRUTE	Epargne de gestion courante - Frais fin	5 474	3 996	3 509	-12,2%
INVESTISSEMENT					
Remboursement capital de la dette	Remboursement capital de la dette	2 848	3 015	934	-69,0%
EPARGNE NETTE	Epargne brute - remb capital de la dette	2 627	981	2 575	162,6%
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	Immobilisations incorporelles, subventions d'équipement, immobilisations corporelles, immobilisations en cours	5 186	5 806	7 237	24,6%
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	FCTVA, TA, subventions, cession d'immobilisations, excédents de fonctionnement capitalisés	4 260	1 751	3 482	98,9%
Emprunt d'équilibre			3 075	1 180	-61,6%

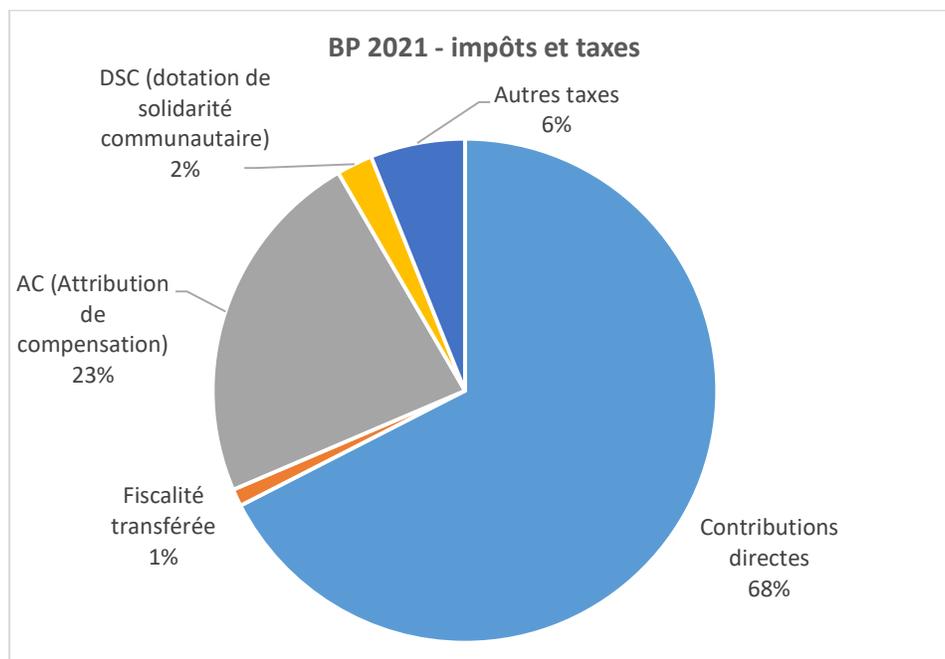
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante (29 948 K€) comprennent 3 sortes de recettes : les impôts et taxes (contributions directes et versements de la Métropole), les dotations et subventions et les autres recettes d'exploitation (produits des services et autres recettes). La répartition pour 2021 est la suivante :



1. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes (23 866 K€) sont constitués à 66% par des contributions directes et à 25% par les versements de la Métropole :



Impôts et taxes	En Milliers d'Euros		CA 2019	BP 2020	BP 2021	VAR BP 2021/2020
	Contributions directes	TFB, TFNB	15 723	15 877	16 100	1,4%
	Fiscalité transférée	Fiscalité transférée : (FNGIR)	265	265	265	0,0%
	Fiscalité indirecte (AC, DCS, autres taxes..)	AC (attribution de compensation)	5 555	5 625	5 500	-2,2%
		DSC (dotation de solidarité communautaire)	555	555	555	0,0%
		Autres Taxes (droits de mutation, taxe électricité, FPIC...)	1 846	1 461	1 447	-1,0%
	Total impôts et taxes		23 943	23 783	23 866	0,3%

Suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH), les **contributions directes** sont composées de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB), dont les taux n'ont pas évolué depuis 2010 :

- Valeurs des taux communaux : TFB : 26,67% / TFNB : 78,09%

Les recettes des contributions directes sont ainsi estimées à 16 100 K€. Ce montant a été calculé en 2021 sur le coefficient d'actualisation 2020 (0,5%), et sur une variation physique moyenne des bases TH sur les derniers exercices de 1%.

Pour rappel, pour être imposé, un bien doit remplir les conditions suivantes :

- être occupé au 1er janvier de l'année d'imposition,
- être passé en CCID¹ pour validation des caractéristiques et de sa valeur locative,
- ne pas être assujéti à des exonérations (par exemple, exonération des logements sociaux de TFB de 15 à 25 ans selon leur qualification).

Le **FNGIR** (Fonds de Garantie Individuelle de Ressources) a été institué au sein de chaque catégorie de collectivités (régions, départements, communes) pour compenser la perte de recettes liée à la réforme de la taxe professionnelle de 2010. Les fonds sont abondés par prélèvement auprès des collectivités « gagnantes » de l'excédent constaté entre le panier de ressources avant et après réforme. Ces fonds sont ensuite réattribués aux collectivités « perdantes ». Pour la commune de Meylan, cette recette s'élève à 265K€.

Le montant de l'**AC** (Attribution de Compensation) a été ajusté à la baisse en 2021 pour tenir compte des conclusions des CLECTS (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées) de la Métropole de l'année 2020 dans les domaines emploi & insertion, voirie, lecture publique. Le montant des crédits prévisionnels de l'AC est de 5 500 K€.

La **DSC** (Dotation de Solidarité Communautaire) est une dotation versée par la Métropole et « répartie en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes » membres de l'EPCI². Son montant est fixé librement par le conseil métropolitain statuant à la majorité simple. Les recettes de cette dotation sont estimées à 555 K€ pour la commune de Meylan (stable).

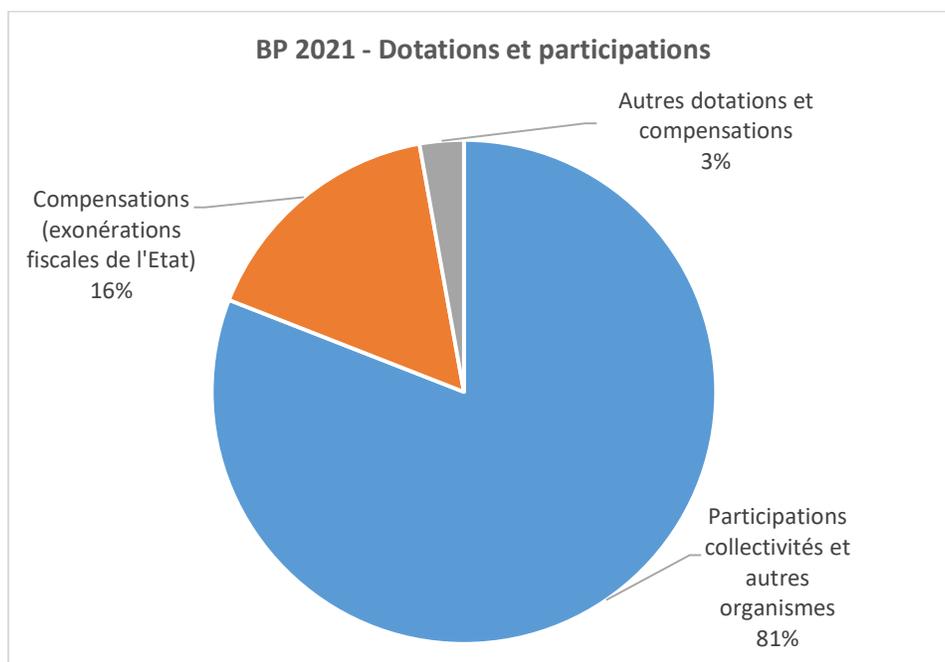
Les « **autres taxes** » regroupent principalement la taxe sur la consommation finale d'électricité (340 K€), la taxe sur la publicité (95 K€), les droits de places (marchés) (21 K€) ainsi que les taxes additionnelles des droits de mutation (950 K€).

¹ Commission Communale des Impôts Directs

² Etablissement Public de Coopération Intercommunale

2. Dotations et participations

Les dotations et participations (2 582 K€) se décomposent ainsi :

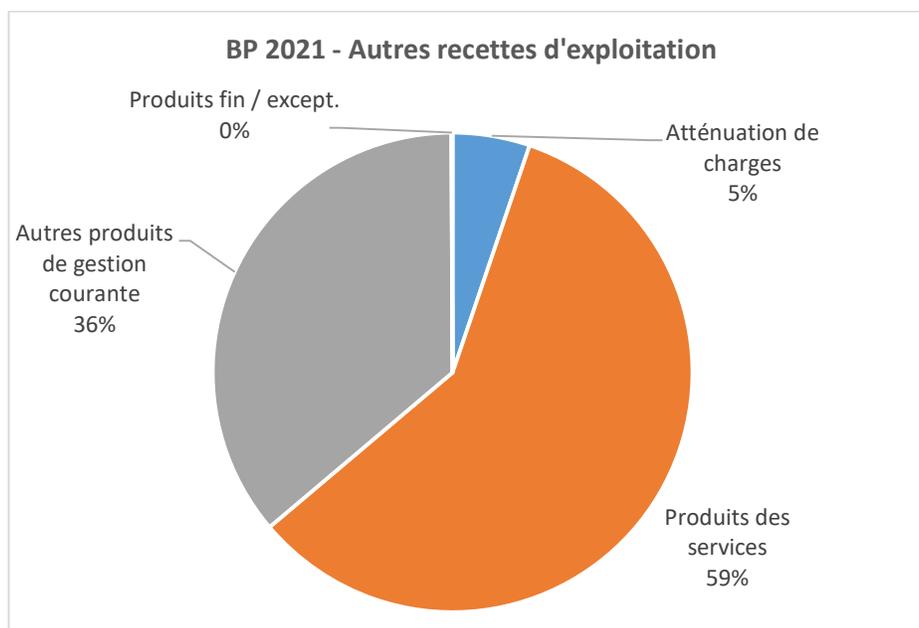


Dotations et Participations	En milliers d'euros	CA 2019	BP 2020	BP 2021	VAR BP 2021/ BP 2020
	Participation des collectivités et d'autres organismes	2 311	2 061	2 118	2,8%
	Compensations (exonérations fiscales de l'Etat)	401	400	425	6,3%
	Autres dotations et compensations (dotation recensement, titres sécurisés, FCTVA, autres)	61	71	74	4,2%
	Total	2 774	2 532	2 617	3,4%

Les **dotations et participations** progressent légèrement en 2021 du fait essentiellement de l'augmentation de la participation de la CAF pour la petite enfance.

3. Autres recettes d'exploitation :

Les autres recettes d'exploitation (3 467 K€) se décomposent ainsi :



	En milliers d'euros	CA 2019	BP 2020	BP 2021	VAR BP 2021/2020	
Autres recettes d'exploitation	Atténuation de charges (remboursement indemnités journalières)	238	100	181	81,0%	
	Produits des services et ventes diverses	2 003	2 138	2 032	-5,0%	
	Autres produits de gestion courante	1 293	1 177	1 251	6,3%	
	Produits financiers	1	1	1	0,0%	
	Produits exceptionnels	48	1	2	100%	
	Total		3 583	3 417	3 467	1,5%

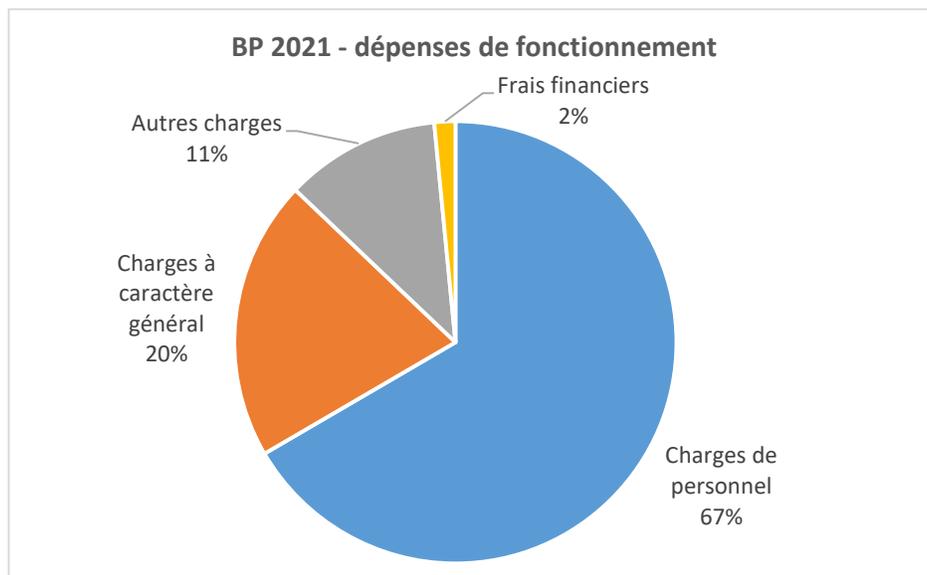
Les atténuations de charges sont prévues en hausse. Elles couvrent les indemnités journalières. L'augmentation est due à la mise en place de la subrogation pour les non titulaires.

Les produits des services sont réajustés en fonction des réalisés des derniers exercices. La tarification communale sera révisée en cours d'année.

Les autres produits de gestion courante concernent les indemnités d'assurances, les loyers et les baux des gendarmeries.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 (26 441 K€) se répartissent ainsi :



Synthèse des dépenses de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL EN MILLIERS D'EUROS		CA 2019	BP 2020	BP 2021	VAR BP2021/ 2020
FUNCTIONNEMENT					
Charges de personnel et frais assimilés	Rémunérations, cotisations sociales, assurance du personnel	16 746	17 328	17 606	1,6%
Charges à caractère général (services et fournitures)	Frais de fonctionnement courant : restauration scolaire, livres, produits d'entretien, maintenance, fluides...	4 942	5 344	5 423	1,5%
Autres charges : contingents et subventions dont péréquation	Participations obligatoires, subventions association et CCAS, indemnités élus, pénalité SRU	2 621	2 674	3 002	12,3%
Charges exceptionnelles et provisions	admission en non-valeur, réduction taxe urbaine et RODP	9	9	9	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		24 318	25 356	26 039	2,7%
Frais financiers	charges d'intérêt et loyers financiers	453	431	402	-6,7%
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		24 771	25 787	26 441	2,5%

1. Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget : 67 % des dépenses de fonctionnement. Ce taux, plus élevé que la moyenne des communes de notre strate (59 %), s'explique par plusieurs facteurs structurels : un taux d'équipement par habitant plus élevé que la moyenne (bibliothèques, gymnases, salles communales, etc.) impliquant des effectifs plus nombreux pour les faire fonctionner, un faible taux de services externalisés par rapport à d'autres communes, une prise en charge communale des effectifs du domaine de la petite enfance, des espaces verts et de l'entretien.

Compte-tenu du poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser son évolution. Les renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques seront rigoureusement priorisés selon les départs en retraite des agents et comblés en privilégiant les redéploiements.

Pour 2021, la croissance des charges de personnel est limitée à + 1,6% par rapport au BP 2020, soit une enveloppe maximale de 17 606 milliers d'euros.

Le budget 2021 tient compte des éléments suivants :

- Une évolution ciblée des effectifs dans les domaines jugés prioritaires (fonctions support, petite enfance, prévention/sécurité, urbanisme, éducation à l'environnement) ;
- Un maintien du périmètre d'intervention de la collectivité ;
- L'absence de revalorisation du point d'indice ;
- La fin de la mise en œuvre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations), consistant en une revalorisation indiciaire pour certaines filières toutes catégories confondues ;
- L'instauration d'une prime de précarité pour les agents non titulaires bénéficiant d'un contrat d'une durée inférieure ou égale à 1 an.

La collectivité souhaite également engager un travail de refonte du RIFSEEP³ de manière à le rendre plus lisible et cohérent, en lien avec les évolutions de l'organigramme. Les nouvelles contraintes liées au télétravail devront également être intégrées et converger vers la durée réglementaire du temps de travail qui est de 1 607 heures par an pour un agent à temps complet (35h).

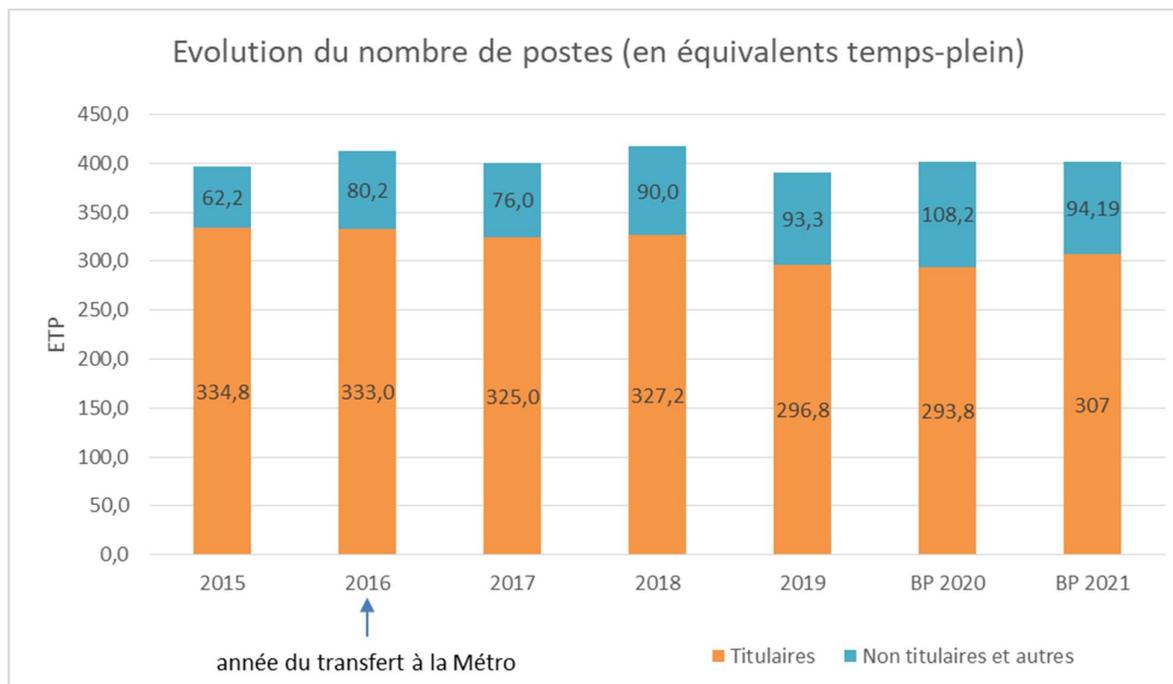
La prévision de rémunération des agents titulaires pour 2021 demeure quasi stable malgré la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) inhérent au statut qui comprend les changements automatiques d'échelons à l'ancienneté, les avancements de grade et les promotions internes et le dernier volet de mise en œuvre du PPCR.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'agents communaux était de 390 ETP⁴ (incluant les postes fonctionnels), dont 297 sur des postes permanents et 93 sur des postes non permanents. Pour le budget 2021, le nombre de postes est prévu à hauteur de 401 ETP, soit un niveau équivalent à celui du BP 2020.

³ régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

⁴ ETP = Equivalent Temps Plein

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des effectifs au 31/12 sur les 6 dernières années.



Les crédits alloués à la formation demeurent une priorité et représentent 202 K€ (participation CNFPT pour environ 90K€ + formations spécifiques, des bilans de compétences, des cycles pour un montant de 112 K€) auxquels il faut rajouter la participation au Centre de gestion (environ 110K€). Outre les formations obligatoires, cette enveloppe doit permettre aux agents, et à la collectivité, de continuer à s'adapter à un contexte mouvant (réformes territoriales, normes de sécurité, évolution professionnelle, accompagnement aux changements...).

2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (fonctionnement des services publics) subissent une légère hausse de 1,5% pour atteindre 5 423 K€. Cette hausse est due essentiellement à la hausse des tarifs de l'énergie, de la restauration scolaire, la location de 4 véhicules électriques, l'évolution du budget consacré à l'entretien des bâtiments et à l'entretien des espaces verts de la commune.

3. Les autres charges

Les autres charges de gestion courante augmentent de +12,3% principalement en raison de la pénalité SRU, inscrite au budget pour un montant de 250 K€.

Ces dépenses regroupent :

- Les **subventions** accordées aux organismes privés avec le souhait de maintenir un niveau de contribution stable (842 K€). Un travail de révision des critères d'attribution visant à apporter plus de transparence et de visibilité sur l'attribution des subventions a été entrepris par la collectivité et sera prochainement discuté avec les associations.
- La **subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, qui augmente de 45 K€ pour passer à 920 K€ en 2021 notamment pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Pour rappel : le CCAS est un établissement public administratif dont l'existence est obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget. Le CCAS de Meylan a 2 budgets : un budget principal et un budget annexe autonome pour la Résidence autonomie « Pré Blanc ». Le CCAS bénéficie d'un soutien technique de la part de plusieurs services de la ville (juridique, RH, SSIT, Finances, ..). Le CCAS développe des actions auprès des seniors et des actions solidaires : aides à domicile, portage de repas, actions de prévention du vieillissement, sorties découvertes à la journée pour lutter contre l'isolement, ateliers informatique, renouvellement des actions avec la prévention routière, aides en direction des familles à revenus modestes (aides aux inscriptions aux centres de loisirs, Meyl'entraide, création du poste de conseillère en économie sociale et familiale...).

- Les **participations intercommunales** (169K€) : SIEST, PNR de Chartreuse, SIMPA, syndicats des eaux
- La **contribution au FPIC** (Fonds de Péréquation Intercommunal) pour 205 K€
- Le **prélèvement SRU** (250 K€)

Lorsqu'une commune assujettie à la loi SRU ne satisfait pas à l'obligation du taux légal de logements sociaux (25%), elle fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses ressources à l'issue d'une période triennale. Ce prélèvement peut être réduit par les dépenses réalisées par la commune en faveur du logement social au cours de l'année N-2.

La ville de Meylan est en situation de carence au regard de l'article 55 de la loi SRU (786 logements manquants au 1^{er} janvier 2019, soit un taux de 16,03%). Cette carence a été notifiée à la ville par le Préfet en date du 29 décembre 2020 et s'accompagne d'une majoration de 20% du prélèvement financier par logement manquant pour les 3 années à venir. Le paiement de cette pénalité n'exonère pas la ville de l'obligation de construire les logements sociaux. Ainsi la peine est double : la commune déficitaire est non seulement redevable d'un prélèvement annuel mais elle est aussi soumise à un rythme de rattrapage défini pour deux périodes de 3 ans, dont une est déjà en cours.

- Les **indemnités et frais annexes des élus** (227 K€)

C. Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (épargne brute).

L'autofinancement prévisionnel est estimé à **3 509 K€ dans le BP 2021**.

D. Les dépenses d'investissement

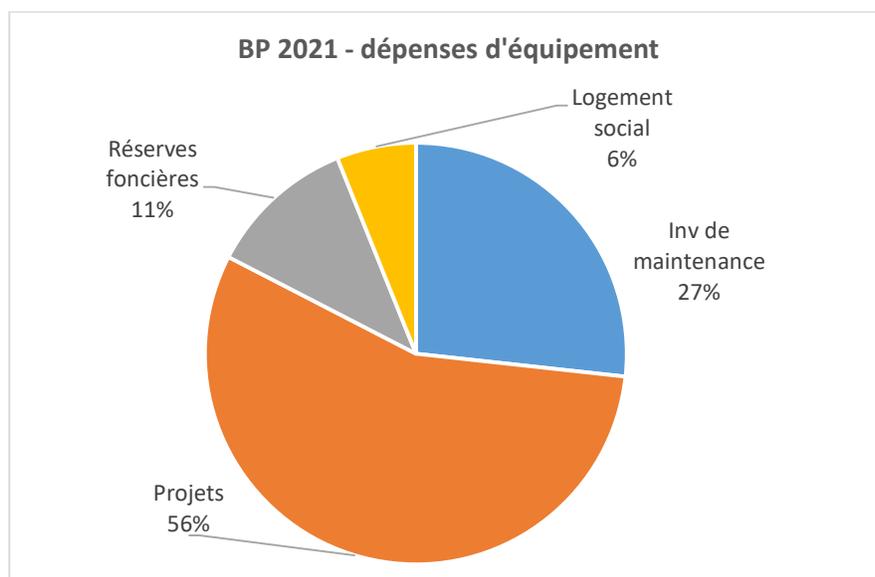
1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèveront à 7 237 K€, en croissance de 35% par rapport au BP 2020.

En milliers d'euros	CA 2019	BP 2020	BP 2021	VAR BP 2021/2020
Dépenses d'équipement	5 186	5 803	7 235	24,7%
Autres dépenses d'investissement (hors dette)	221	3	2	-33,3 %
Total dépenses d'investissement (hors dette)	5 186	5 806	7 237	24,6%

Les dépenses d'équipement sont distinguées en quatre catégories :

- **Les investissements de « maintenance »** (1 935 K€ pour 2021), représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant des bâtiments (hors réhabilitation importante, modification, extension, etc), les travaux de sécurisation et de mise en conformité, y compris en termes d'accessibilité (plan AD'AP), la maintenance informatique, le renouvellement du parc automobile, l'achat de mobilier et l'achat de matériel pour le centre technique.
- **Les investissements correspondant à des projets** identifiés répondant aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par la collectivité (4 042 K€ pour 2021).
- **Les investissements réalisés dans le domaine foncier** (820 K€), moyen pour la ville de maîtriser en partie l'évolution de son schéma urbain, par l'acquisition de réserves foncières.
- **Les subventions pour financer l'acquisition de logements sociaux** ou favoriser l'accession sociale à la propriété, afin de rattraper les obligations au titre de la loi SRU (440 K€ pour 2021).



Les 7 737 K€ de dépenses d'investissement prévues pour 2021 se décomposent comme suit :

REPARTITION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS - EN MILLIERS D'EUROS		BP 2021
MAINTENANCE	Gros entretien bâti et espaces extérieurs, mise en accessibilité et mise aux normes, attribution de compensation Métropole, dépenses informatiques, véhicules, mobilier et matériel, etc.	1 935
PROJETS	CIMETIERES (extension cimetière du Gamond)	150
	FONDS DE CONCOURS VOIRIE	100
	ECRIN VERT GRAND PRE	90
	CHEMINEMENTS PIETONS	100
	AIRES DE JEUX	85
	SANITAIRES PUBLICS	20
	JARDINS FAMILIAUX	30
	MOUSTIQUES	10
	BUDGET PARTICIPATIF	20
	MINI FORETS	25
	ETUDE DE REQUALIFICATION URBAINE	50
	MALACHER (fin des travaux d'aménagement Malacher Nord / Inovallée)	310
	EXTENSION MCPA	70
	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE (chauffage)	50
	RESTAURATION SCOLAIRE ESPACE MUTUALISE HT MEYLAN (études)	68
	TRAVAUX GYMNASSE DES BUCLOS (fin des travaux)	55
	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS	351
	REHABILITATION RESTAURANT SCOLAIRE BEALIERES (extension)	500
	GROUPE SCOLAIRE MI PLAINE (études)	50
	SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER	20
	RENOVATION DES LCR	65
	GYMNASSE DE LA REVIREE (études)	50
	MAISON DE LA MUSIQUE (mise en accessibilité)	210
	CINE (remise en état du bâtiment)	40
	ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE (2 centrales)	71
	SALLE POLYVALENTE INOVALLEE (acquisition)	1 430
	EX GROUPE SCOLAIRE DES BUCLOS (études)	20
ACTIONNARIAT SAGES	2	
	TOTAL PROJETS	4 042
FONCIER	RESERVES FONCIERES	820
SRU	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT SRU	440
TOTAL		7 237

Concernant la nouvelle salle polyvalente Inovallée, le projet prévoit d'échanger la salle Decibeldonne contre une nouvelle salle située au même endroit, au sein du futur Arterparc. L'investissement net pour la commune est estimé à environ 743 K€ mais se décompose budgétairement en une opération d'acquisition (1 430 K€) et une opération de cession (687 K€).

2. La dette

BUDGET PRINCIPAL EN MILLIERS D'EUROS	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Remboursement capital de la dette	2 848	3 015	934

Pour information, le montant des charges financières est estimé à 402 K€ pour l'exercice 2021, y compris loyers financiers des gendarmeries.

E. Les recettes d'investissement

BUDGET PRINCIPAL EN MILLIERS D'EUROS		CA 2019	BP 2020	BP 2021	VAR BP 2021/2020
INVESTISSEMENT					
Dotations et fonds divers	FCTVA, Taxe d'aménagement	365	321	435	36 %
Subventions d'équipement	Région, Département, CAF, Métropole, Etat	53	725	169	-77 %
Produits de cession	Cession d'immobilisations	-	705	2 876	308%
Excédents de fonctionnement capitalisés	Affectation résultat N-1	3 842	-	-	
Autofinancement prévisionnel	Amortissement des immo. et virement à la section investissement	1 073	4 046	3 509	-13%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)		5 333	5 797	6 990	21%
Emprunt d'équilibre			3 075	1 180	-62%

Les recettes d'investissement proviennent des ressources propres (recettes d'investissement hors emprunt) à hauteur de **435 K€**, en hausse par rapport au BP 2020 grâce au FCTVA⁵ plus conséquent au BP 2021.

Les subventions d'équipement accordées à ce jour pour l'exercice 2021 s'élèvent à **169 K€**, en baisse par rapport au BP 2020 qui intégrait des subventions importantes pour la crèche Inovalée. Au-delà du montant inscrit au budget, la commune déposera des demandes de subventions pour tous les investissements susceptibles d'en bénéficier.

Des cessions immobilières sont prévues au cours de l'exercice 2021 pour un montant total de **2 876 K€** :

- l'Espace Chantourne (700 K€) ;
- le bâtiment et la parcelle dit « ASPTT » (780 K€) ;
- le château de Rochasson (705 K€) ;
- la salle Decibeldonne et son terrain, en échange de la nouvelle salle polyvalente (687 K€) ;
- la vente aux enchères de matériels inutilisés (4K€).

Pour l'équilibre prévisionnel du financement des dépenses du budget, des crédits d'emprunt d'équilibre sont inscrits à hauteur de **1 180 K€**. Le montant des crédits d'emprunt sera ajusté en cours d'exercice lors de l'intégration des résultats de l'exercice précédent.

⁵ Fonds de Compensation de la TVA

III. Les budgets annexes (BA)

A. Le budget annexe Inovalée :

EN MILLIERS D'EUROS	CA 2019	BP2020	BP 2021
Produits des services			
Cession - vente de terrains aménagés (cession AZ132)	355	550	550
Autres produits de gestion courante (loyers)	152	130	147
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	507	680	697
Charges à caractère général (aménagement, entretien des bâtiments, études, charges locatives, taxe foncière, frais d'actes...)	64	92	771
Frais financiers (charges + produits financiers)	0	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	64	92	771
EPARGNE DE GESTION (hors excédent n-1)	443	588	-74
Frais financiers (charges + produits financiers)	0	0	0
EPARGNE BRUTE (autofinancement)	443	588	-74
Remboursement capital de la dette	0	0	0
EPARGNE NETTE (hors excédent n-1)	443	588	-74
Dépôt et cautionnement	0	2	2
Régularisation écritures années antérieures	0	0	0
Remboursement capital de la dette	0	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	2	2
Solde de la section d'investissement reporté		0	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	2	2

Pour information excédent de fonctionnement n-1 : 443 K€

L'année 2021 sera marquée par la poursuite des projets existants qui n'ont pas pu se réaliser sur l'exercice 2020 avec notamment une cession (tènement B'DIS) pour un montant total estimé à 550 K€. A cela s'ajoute des recettes en lien avec la gestion courante pour un montant de 147 K€ (loyers).

En dépenses de fonctionnement, le budget 2021 prévoit des frais généraux (charges et travaux propriétaires, taxe foncière...) pour 111 K€ et une acquisition foncière pour 660 K€ (plot dans Mini parc).

Pour rappel, la dette du budget Inovalée a été intégralement remboursée.

B. Le budget annexe du Bas-Charlaix

Depuis 2009, ce budget est en sommeil. Le stock de terrains est valorisé à 1 122 K€.